

FICHE PROJET N°48

INTITULE DU PROJET :

ELABORATION D'UNE CHARTE VISANT L'EMBELLISSEMENT DE LA ZAE DE LA FAGNE PAR UNE MEILLEURE INTEGRATION VISUELLE DES BATIMENTS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

LOT :

3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

L'objectif de la charte est de permettre aux entreprises présentes sur le site de s'impliquer dans une dynamique d'embellissement du ZAE grâce à des actions définies préalablement. Ces actions doivent permettre une meilleure intégration des entreprises dans leur environnement paysager. Les perceptions éloignées et rapprochées seront prises en compte afin de cibler les actions les plus pertinentes.

L'engagement des entreprises se fait de manière volontaire et conjointe. Cette démarche participative fait partie intégrante des enjeux liés au développement durable. En effet, la prise en compte de l'avis des entreprises, de la protection de l'environnement et du développement de l'activité économique au sein de la ZAE de la Fagne, permettent une meilleure harmonie entre les humains et la nature.

Dans le cadre de l'extension du parc d'activité, les nouvelles entreprises qui s'installeront dans la zone d'extension seront également invitées à rejoindre le projet dès leur implantation sur la ZAE. Dès lors, davantage d'entreprises pourront être impliquées dans cette dynamique d'intégration des bâtiments dans leur environnement.

Pour élaborer la charte, il faut tout d'abord évaluer la situation et le potentiel sur le site de la ZAE avec l'aide de spécialistes sur le terrain, non seulement d'un point de vue paysager mais également en terme environnemental. Ensuite, lorsque l'administration communale et les entreprises ont trouvé un accord concernant les démarches à effectuer, la signature de la charte par les entreprises peut se réaliser. Enfin, il est nécessaire de créer un comité de suivi, afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions devant être menées sur le terrain.

Une communication sera également mise en place, dans un partenariat entre la commune et les entreprises concernées, afin de faire découvrir aux riverains ainsi qu'aux habitants d'Assesse, les actions réalisées sur la ZAE de la Fagne. Cette communication aura pour objectif de faire connaître la démarche communale, de permettre une certaine sensibilisation des habitants et in fine de promouvoir les entreprises participantes à la charte visant l'intégration des bâtiments dans leur environnement.

Fiche projet n°48 : Elaboration d'une charte d'embellissement de la ZAE de La Fagne par une meilleure intégration visuelle des bâtiments dans leur environnement

Le projet est à mettre en relation avec les projets suivants :

- Projet n°30 : Création d'une structure fédératrice des entreprises de la commune
- Projet n°31 : Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN/ création d'outils de sensibilisation à la nature et à l'environnement, engagement et/ou formation d'un/de conseiller(s) en environnement
- Projet n°32-52 : Augmentation de la capacité d'accueil de la zone d'activités économiques (ZAE) de la Fagne – Phases 2 et 3

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Améliorer l'intégration des bâtiments de la ZAE de la Fagne dans leur environnement paysager, poursuit de nombreux avantages, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques.

D'un point de vue économique, la mise en valeur de la ZAE a pour avantage d'accentuer l'image de marque des entreprises participantes au projet car l'aménité environnementale est un critère de choix pour les clients. Il est donc tout à fait possible d'allier la protection de l'environnement à une activité économique sans que cela ne soit contraignant pour l'entreprise. En effet, un projet d'intégration de bâtiments dans leur environnement permet à de nombreuses espèces animales et végétales de vivre et de se développer. Avec l'émergence du développement durable dans notre société actuelle, toute action en faveur de l'environnement, de la part des entreprises, donne une véritable plus-value à celles-ci. D'un point de vue social, l'embellissement de la ZAE permet d'améliorer le cadre de vie ainsi que la motivation des travailleurs.

En sachant qu'une extension de 15 hectares sera réalisée dans la ZAE, la mise en place de la charte est une opportunité à saisir. Le but étant de rassembler le plus d'entreprises dans cette démarche afin d'augmenter la visibilité du projet d'embellissement.

L'élaboration d'une charte en faveur de l'environnement et son application vont permettre à la commune d'Assesse de se distinguer des autres ZAE en Wallonie.

3. LIEN(S) AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→ 1.2 Soutenir et diversifier les activités commerciales et artisanales dans les villages, en respectant leur caractère rural

→4.1 Protéger, développer et mettre en valeur les patrimoines bâti, naturel et culturel ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Tous les acteurs sont concernés par la nature et l'environnement, qu'il s'agisse de constater des nuisances ou qu'il s'agisse de participer aux actions et/ou de bénéficier d'actions en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie.

La bonne intégration de la zone d'activité dans son environnement et en particulier la sensibilisation des habitants au travers du PCDN sont de nature à renforcer l'attrait communal et le sentiment d'appartenance.